



HAL
open science

Le statut des femmes : nature et condition sociale dans le traité "De L'éducation des filles" de Fénelon

Patricia Touboul

► To cite this version:

Patricia Touboul. Le statut des femmes : nature et condition sociale dans le traité "De L'éducation des filles" de Fénelon. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2004, 104 (2), pp.325-342. 10.3917/rhlf.042.0325 . halshs-04155794

HAL Id: halshs-04155794

<https://shs.hal.science/halshs-04155794v1>

Submitted on 25 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE STATUT DES FEMMES :
NATURE ET CONDITION SOCIALE
DANS LE TRAITÉ *DE L'ÉDUCATION DES FILLES*
DE FÉNELON

PATRICIA TOUBOUL*

Il est d'usage de considérer que l'éducation des femmes fut, pour ainsi dire de tout temps, négligée, et qu'elle l'était encore au xvii^e siècle¹. Les nombreuses études historiques consacrées à la question sont venues confirmer ce que l'opinion avait toujours su de façon indistincte, et dont elle s'était souvent indignée. Mais déjà, pour certains penseurs du xvii^e siècle, le fait lui-même ne laissait pas d'être choquant, car les femmes, qui forment pourtant une partie de l'humanité, en étant livrées aux mains de nourrices indignes, acquièrent tous les vices et transmettent ensuite ceux-ci à leurs enfants. La mauvaise éducation réservée aux femmes présenterait donc un risque non seulement pour elles-mêmes, mais également pour la société tout entière, et finalement pour l'humanité.

Parmi ceux qui s'inquiètent, en découvrant le caractère dramatique de ces dernières conséquences, on trouve Fénelon qui justifie son entreprise de rédiger un traité sur *L'Éducation des filles* par la remarque, qui sert d'incipit au texte, selon laquelle « rien n'est plus négligé que l'éducation des filles », car on estime qu'« il ne faut pas qu'elles soient savantes »

* GRILH (Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire), EHESS - Paris III (Sorbonne-Nouvelle), EA 1485.

1. V. R. Chartier, D. Julia, M.-M. Compère, *L'Éducation en France du XVI^e au XVII^e siècle*, Paris, SEDES, 1976 ; G. Reynier, *La Femme au XVII^e siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, 1929 ; H. C. Barnard, *Fénelon on education. A translation of the « Traité de l'Éducation des filles » and other documents illustrating Fénelon's educational theories and practice, together with an introduction and notes*, Cambridge, 1966 ; *Papers on French Seventeenth Century Literature*, « *L'éducation des filles sous l'Ancien Régime* », vol. XXIV, n° 46, 1997.

mais « qu'elles sachent gouverner un jour leurs ménages, et obéir à leurs maris sans raisonner »². Fénelon serait-il donc lui aussi, à l'instar d'un Poullain de La Barre³, un ardent défenseur de la cause féminine ? Ou bien renouerait-il, malgré l'ambition de son projet, avec le préjugé dominant qui veut empêcher les femmes, au nom de leur faiblesse, de leur frivolité et de leur perversité congénitales, d'accéder aux charges politiques les plus élevées ? Le second paragraphe du traité semble, en effet, consentir au préjugé commun selon lequel « les femmes ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes »⁴, ce qui justifierait la position à laquelle Fénelon se rallierait finalement, à savoir que le domaine des femmes restant celui de la maison, la connaissance des sciences non seulement leur serait inutile mais elle offenserait, plus gravement, leur « pudeur »⁵.

Cependant, il conviendrait de se demander à quelle méthode de lecture le texte de Fénelon est lui-même implicitement soumis : s'il est légitime, par exemple, de prélever les passages, indépendamment de leur contexte, d'après lesquels on s'autorise de telles conclusions ; ou bien s'il est évident que les mots du texte doivent être interprétés selon l'acception la plus courante, c'est-à-dire la plus dogmatique. N'aurait-on pas tendance, dans cette perspective, à prendre le risque d'une forme de prévention tout aussi dangereuse que celle que l'on prétend, avec finesse, dénoncer chez Fénelon, lequel aurait été incapable, en dépit de son ambition, de se départir des préjugés et des illusions de son siècle ?

Nous voudrions proposer ici une nouvelle lecture qui tâcherait, en s'appuyant sur le contexte et en tenant compte de tout l'éventail sémantique d'un mot — et non de celui seul que l'usage a retenu, dont rien ne prouve qu'il était celui de Fénelon —, de montrer que la thèse défendue, si elle ne présente pas, en son fond, de caractère véritablement révolutionnaire — parce qu'elle demeure tributaire d'une interprétation chrétienne de la répartition des sexes en fonction de leurs rôles respectifs —, n'est cependant nullement hostile à l'égard des femmes elles-mêmes. Par conséquent, l'idée selon laquelle ce traité serait un condensé des positions les plus misogynes du siècle mériterait, tout simplement, d'être déclarée fausse.

Il est vrai que le traité ne semble pas répondre à une constante volonté de systématisme (ce qui expliquerait sans doute les possibles erreurs d'interprétation) et que Fénelon, sans en avertir le lecteur, glisse souvent du

2. *De l'éducation des filles*, I, in *Œuvres*, I, éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1983, p. 91 [désormais cité *DEF*].

3. Sur Poullain de La Barre, v. « Éducation des femmes et féminisme chez Poullain de La Barre », B. Magné, in « Le XVII^e siècle et l'éducation », supplément de la revue *Marseille*, 1^{er} trimestre, n° 88, 1972.

4. *DEF*, I, p. 91.

5. *DEF*, VII, p. 131.

plan du droit — ce que la femme devrait et pourrait être — au plan du fait — ce qu'elle est présentement après avoir subi les erreurs d'une éducation pernicieuse. Le traité, ne l'oublions pas, avait été rédigé à l'intention du duc de Beauvillier, père de neuf filles. Il s'adressait donc à un public restreint, appartenant à l'entourage familial de Fénelon, et pour lequel les règles pratiques importaient sans doute davantage que les considérations théoriques⁶. Mais c'est pourtant sur l'examen attentif des positions anthropologiques, religieuses, métaphysiques et politiques que nous devons fonder nos affirmations sur l'image de la femme que les analyses du traité contribuent à produire.

DE LA NATURE DES FEMMES

Le premier chapitre du traité commence par faire état de la « faiblesse naturelle »⁷ des femmes qui affecte également l'esprit, lequel est d'ordinaire « plus faible »⁸ que celui des hommes. Il est important de noter, d'emblée, que cette « faiblesse » de l'esprit est fréquente mais non pas nécessaire. Non seulement les femmes auraient pu être autres qu'elles ne sont, mais il arriverait même qu'elles le soient. En outre, il semble possible de remédier à cette faiblesse⁹ : elle ne constitue donc nullement un obstacle qui relèguerait les femmes à une place définitivement inférieure à celle des hommes. Par ailleurs, il convient de se demander de quelle nature est cette « faiblesse ». Est-elle morale ? A-t-elle des répercussions sur le plan politique en introduisant, par exemple, une inégalité, du point de vue du droit, entre les sexes ; ou bien est-elle seulement physique, impliquant une différence simplement quantitative des forces ?

Après avoir relevé les principales conséquences des « éducations ordinaires » exposées dans le deuxième chapitre du traité, Fénelon revient, pour l'approfondir, à l'idée de la faiblesse des femmes dont il cherche l'origine dans l'enfance. Il s'agit donc de remonter à une première nature afin de départager ce qui appartient proprement aux femmes de ce qu'elles ont contracté par habitude. Cet être qu'on nomme une femme a tout d'abord été une petite fille. Or précisément, cette catégorie n'existe pas dans la typologie fénelonienne, car la nature ne connaît que l'enfant :

6. « L'abbé de Fénelon n'avait pas eu au départ l'ambition d'écrire un traité où il aurait exposé un vaste plan d'éducation pour les filles : œuvre de circonstance, conseils particuliers destinés à guider l'éducation des filles d'une famille à laquelle il était lié, ce petit livre n'envisageait que quelques problèmes d'une éducation privée dans un milieu de haute noblesse », J. Le Brun, notice à *De L'éducation des filles*, p. 1261.

7. *DEF*, I, p. 91.

8. *Ibidem*.

9. « Plus elles sont faibles, plus il est important de les fortifier ». *DEF*, I, p. 92.

l'un et l'autre sexe étant à ce moment-là encore confondus. Cet être qu'est la fillette relèverait donc d'une construction artificielle, culturelle et sociale, que Fénelon veut, pour le moment, laisser de côté. Aussi la description du corps de la fillette cède-t-elle la place à celle, plus générale, du corps de l'enfant. L'analyse physiologique dans laquelle s'engage Fénelon, qui servira de justification au type d'éducation proposé, annule la différence des sexes et laisse même croire que le projet initial, qui consistait à réfléchir à une éducation spécifiquement adaptée aux filles, s'est transformé en un projet pédagogique valable pour tout enfant. Ce n'est, en effet, qu'au chapitre VII que l'on retrouvera des analyses et des considérations qui ne concernent que les filles. Quel sens revêt donc ce glissement ? et, avant tout, s'agit-il d'un glissement ? N'y aurait-il pas, au contraire, une intention derrière cette substitution ?

Pour rendre raison de la nécessité de veiller pendant les premières années de la vie de l'enfant au développement de son corps, Fénelon juge utile de rappeler l'état de celui-ci. En s'inspirant des analyses aristotéliennes et cartésiennes¹⁰, il insiste sur la fragilité des fibres de leurs organes¹¹. Or dans cette situation, où la faiblesse est générale et constante, il n'est guère possible d'identifier celle qui serait plus proprement liée au sexe féminin. S'il y a bien une faiblesse des filles, celle-ci doit être relativisée : les filles ne sont pas faibles absolument parlant. Il n'y aurait donc pas un écart de nature (qui opposerait sexe faible et sexe fort) mais un simple écart de degré entre les sexes.

À ces considérations strictement physiologiques se mêlent, pour les compléter, des remarques métaphysiques et théologiques. La faiblesse des organes peut, en effet, être interprétée comme le signe d'une liberté de la créature. Que celle-ci ne soit nullement déterminée à prendre telle ou telle direction, mais que tout en elle porte la marque d'une indifférence initiale, c'est ce qu'entendent souligner les formules sur le naturel des enfants qui est loin d'être mauvais, pas plus qu'il n'est « bon »¹², ou sur la curiosité, sorte d'agitation perpétuelle, de flexibilité, qui les engage à se tourner sans répit de tout côté. La liberté se définirait donc comme ouverture totale au champ du possible. N'oublions pas que c'est déjà en un sens similaire que Fénelon avait défini, dans la *Réfutation du système du P. Malebranche*, la liberté de Dieu. Dieu, pour Fénelon comme pour Descartes, peut tout et n'est nullement tenu de suivre un ordre qui s'im-

10. V. notamment Descartes, *Traité de l'homme*, in *Œuvres philosophiques*, I, éd. F. Alquié, Paris, Bordas, 1988, p. 445 : « [...] la substance du cerveau est molle et pliante ».

11. « La substance de leur cerveau est molle, et elle se durcit tous les jours [...] ; cette mollesse du cerveau fait que tout s'y imprime facilement [...]. Il est vrai aussi que cette humidité et cette mollesse du cerveau, jointe à une grande chaleur, lui donne un mouvement facile ». *DEF*, III, p. 98-99.

12. *Ibidem*, p. 98.

poserait à lui. C'est lui seul, au contraire, qui fonde l'ordre auquel il peut déroger quand il le veut¹³. Or cette liberté de Dieu ne diffère pas fondamentalement de celle de la créature, car, comme l'écrit Fénelon, « la liberté que nous éprouvons en nous n'est qu'une image de celle de Dieu »¹⁴ — même s'il est vrai que l'homme peut en faire un mauvais usage en choisissant entre plusieurs voies la mauvaise, alors que les choix de Dieu, quels qu'ils soient, sont toujours bons.

En définitive, on voit que la mollesse des fibres du cerveau ne constitue pas, à proprement parler, un défaut, même si elle ne peut être interprétée comme une qualité strictement positive. De même la curiosité, certes désordonnée, n'est pas encore devenue vaine. L'absence d'ordre n'est donc pas synonyme de désordre. Le péché n'a donc pas supprimé la liberté de l'homme mais il a détruit, en revanche, la possibilité de choisir spontanément le bien. L'enfant qui sert de témoin de la nature de l'homme, n'est ni bon, ni méchant, il n'est, sur le plan moral, doté d'aucune caractéristique. Mais si l'homme n'est pas mauvais, il n'est plus à l'abri de le devenir par la faute d'une habitude contractée par erreur¹⁵. Pour autant, on ne doit pas confondre ces deux moments distincts — celui de l'origine et celui de la première habitude contractée — même s'ils peuvent donner l'impression de se superposer en vertu de leur proximité temporelle.

On remarquera que cette description de la nature de l'homme, consécutive au péché, s'applique aux deux sexes. On ne trouve, en effet, aucune allusion dans le texte de Fénelon à la figure d'Ève coupable — et plus coupable, en l'occurrence, qu'Adam — qui aurait transmis un mal particulier à la moitié du genre humain. Fénelon n'appartient guère à cette tradition qui soutient l'idée d'une malédiction propre au genre féminin¹⁶.

13. « Dans cette supériorité infinie de Dieu qui lui rend toutes les choses possibles également indifférentes, je trouve une parfaite liberté », *Réfutation du système du Père Malebranche*, VIII, in *Œuvres*, II, éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1997, p. 364 [désormais cité *RSPM*].

« Dieu [...] n'a aucun besoin de sa matière, non seulement il l'arrange mais il la fait ; elle n'est matière, elle n'est rien que par lui. Soit qu'il la forme, soit qu'il la brise, il est sage, il fait ce qu'il veut », *ibidem*, p. 367.

14. *Ibid.*, VI, p. 351.

15. « les habitudes se forment, le corps, encore tendre, et l'âme, qui n'a encore aucune pente vers aucun objet, se plient vers le mal, il se fait en eux une espèce de second péché originel, qui est la source de mille désordres quand ils sont plus grands ». *DEF*, III, p. 98.

16. « Cette image [négative de la nature féminine], schématisée et systématisée chez les moralistes, outrée dans les comédies, assombrie par les noirceurs des calomnies satiriques, dramatisée par le souvenir du péché originel, apparaît en effet immuable dans la permanence des représentations des défauts du sexe faible, identique à lui-même dans son imperfection depuis Ève. Jusque dans les dictionnaires du temps, à l'article femme, définitions dogmatiques, exemples historiques ou légendaires, citations antiques concourent à brosser un portrait psychologique d'une nature féminine qui ajoute aux défauts de l'espèce humaine certains traits spécifiques », P. Ronzeaud, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers », *XVII^e siècle*, n° 108, 1975, p. 10.

Il est donc permis de conclure que tant que la question des rôles social et politique n'apparaît pas, filles et garçons sont confondus. Est-ce à dire que du point de vue de la stricte nature considérée sur le plan à la fois physiologique, métaphysique et théologique, la différence sexuelle n'existe pas ? Il n'y aurait donc, dans cette perspective, aucune supériorité d'un des genres sur l'autre, et les différences morphologiques, si elles existent, ne seraient, *a priori*, porteuses d'aucune valeur. S'il est vrai que Fénelon ne l'affirme pas aussi explicitement, il ne cherche pas non plus à attirer l'attention sur celles-ci, comme si elles ne méritaient pas d'être relevées. C'est donc bien ailleurs qu'il faudra chercher la signification de cette différence des sexes.

DE L'ÉDUCATION ORDINAIRE DES FEMMES

Si la thèse que Fénelon semble soutenir revient à dire que l'enfant vient au monde en étant totalement indéterminé, comment comprendre la remarque selon laquelle il y a des enfants « qui naissent politiques, cachés, indifférents »¹⁷ ? De même, si la différence sexuelle ne semble pas être un fait de nature, quel sens donner aux remarques qui affirment que les femmes « sont nées artificieuses »¹⁸, ou qu'« elles naissent avec un désir violent de plaire »¹⁹ ? Fénelon reviendrait-il sur sa conception du péché originel en accordant à celui-ci un poids qui déterminerait plus nettement l'enfant au mal ?

Rien n'autorise pourtant, dans la lettre même du texte, à adopter cette hypothèse. Ce sont plutôt les analyses du chapitre III qui méritent, précisément parce que Fénelon y adopte un parti pris original, d'être examinées attentivement. C'est dans ce chapitre que se trouve l'allusion à saint Augustin par laquelle on serait tenté de comprendre que l'attitude de l'enfant est, dès sa naissance, entachée d'égoïsme, victime d'un amour-propre exacerbé : autrement dit, l'enfant à peine venu au monde serait déjà mauvais²⁰. Cependant, en y regardant de plus près, on découvre que Fénelon s'attache à examiner non pas l'état de l'enfant au moment de sa naissance mais durant la période qui précède l'apparition du langage, laquelle forme comme une seconde gestation qui conduira à la naissance de l'homme à proprement parler. Tant que le langage n'apparaît pas, il faut, en effet, considérer que cette naissance ne s'est pas produite. Or cette période est,

17. *DEF*, V, p. 116.

18. *Ibidem*, IX, p. 146.

19. *Ibidem*, X, p. 149.

20. « J'ai vu, dit saint Augustin, un enfant jaloux ; il ne savait pas encore parler, et déjà, avec un visage pâle et des yeux irrités, il regardait l'enfant qui tétait avec lui », *ibid.*, III, p. 96-97.

la plupart du temps, négligée par les éducateurs qui estiment que l'enfant ne comprenant pas ce qui se passe autour de lui n'est pas à même de le retenir. On prend alors la liberté d'exposer l'enfant à toutes sortes d'influences qui détermineront, pour ainsi dire définitivement, l'être qui lui succédera.

Il y aurait donc un « premier âge » qui occuperait une place intermédiaire entre la première naissance et cette seconde naissance qui marque, à la fois, la fin de l'enfance et l'avènement de l'humanité caractérisée par le langage et la raison. Or la naissance de l'homme correspond bien à cette seconde naissance. C'est à ce moment-là que l'on peut déjà parler de l'artifice des filles, de leur ruse et de leur « désir de plaire ». Celui-ci, en effet, ne peut apparaître indépendamment de la raison, car il suppose un calcul, une capacité d'anticipation et une conscience de ses désirs telle qu'elle ne pourrait précéder la maîtrise du langage. Mais il suppose aussi l'intériorisation d'un ensemble de comportements auxquels l'individu en gestation, c'est-à-dire l'enfant, a été continuellement exposé. L'enfant déjà jaloux dont parle Augustin est donc bien cet être que l'on a accoutumé à ce type d'attitude faute d'avoir suffisamment estimé sa capacité d'imitation²¹.

Au moment donc où les sexes se partagent — et cela ne peut se faire que lorsque les enfants sont à même de se préparer à l'apprentissage de leur rôle, et à en comprendre les implications — les conséquences d'une mauvaise éducation sont déjà visibles : les filles sont vaines, frivoles, paresseuses. Elles tiennent donc bien, en un sens très particulier, leurs défauts de « naissance », autrement dit, elles les ont déjà acquis au moment où elles franchissent l'étape qui les font, d'enfants qu'elles étaient, devenir des êtres sexués, c'est-à-dire déjà des femmes.

On voit que l'éducation des enfants ne recoupe pas celle des filles — ces êtres déjà préoccupés du rôle qu'il faudra tenir —, mais qu'elle la précède, et occupe ce moment très justement délimité qui se situe entre la

21. Avant l'apparition du langage, l'enfant est certes incapable de produire un jugement moral car il ne peut raisonner, mais son attitude est déjà structurée par des tendances qui le conduiront à rejeter ou à rechercher certains modèles en fonction du plaisir ou du déplaisir sensibles qu'ils susciteront en lui. C'est cette étape pré-morale qui sera déterminante ; c'est elle qui, plus que tout autre chose, orientera les goûts et les préférences de l'adulte, et qui servira finalement de matériau à l'élaboration des valeurs morales. C'est ce que suggère Fénelon : « L'ignorance des enfants, dans le cerveau desquels rien n'est encore imprimé, et qui n'ont aucune habitude, les rend souples et enclins à imiter tout ce qu'ils voient. C'est pourquoi il est capital de ne leur offrir que de bons modèles. Il ne faut laisser approcher d'eux que des gens dont les exemples soient utiles à suivre ». *DEF*, IV, p. 101. Également : « [...] vous pouvez leur donner, par des paroles qui seront aidées par des tons et des gestes, l'inclination d'être avec les personnes honnêtes et vertueuses qu'ils voient, plutôt qu'avec d'autres personnes déraisonnables qu'ils seraient en danger d'aimer : ainsi vous pouvez encore, par les différents airs de votre visage, et par le ton de votre voix, leur représenter avec horreur les gens qu'ils ont vus en colère ou dans quelque autre dérèglement, et prendre les tons les plus doux avec le visage le plus serein, pour leur représenter avec admiration ce qu'ils ont vu faire de sage et de modeste ». *DEF*, III, p. 97.

venue au monde et la maîtrise du langage. Pendant cette période, celle de l'enfance à proprement parler où la différence sexuelle n'existe pas encore, il ne s'agit de rien de plus que d'aider au développement de la raison (qui doit remplacer l'imagination) et d'inculquer un premier penchant à la vertu — penchant général et non encore particularisé relativement aux rôles qui échoiront à chacun des deux sexes. Or la négligence, dont les enfants de sexe féminin (qui ne sont pas encore devenus des « filles ») sont les victimes, les empêche de quitter véritablement l'enfance ; tandis que les autres, privilégiés, naîtront « hommes » en étant précisément débarrassés de ces caractéristiques d'enfance. L'un des défauts des filles ne consiste-t-il pas en ce que celles-ci, livrées à l'ignorance des nourrices, demeurent, au fond, toujours comme des enfants « qui ne peuvent arrêter leur esprit à aucun objet »²² ? Cette forme de « curiosité indiscrete »²³, à quoi se résument leur frivolité et leur « imagination toujours errante »²⁴ apparaissent bien comme les principaux traits de l'enfant. La mollesse par laquelle celui-ci se définit (mollesse du cerveau, des fibres du corps, souplesse de l'esprit) se conserverait donc définitivement, entretenue par l'oisiveté et le sommeil²⁵. C'est de la même façon qu'il faut interpréter les remarques du chapitre VII où Fénelon montre que l'amour de la « nouveauté » est « naturel »²⁶ au sexe féminin, et que « les filles » sont « naturellement trop crédules »²⁷. Ces défauts ne sont, en effet, que l'avatar de cette curiosité innée qui témoigne que l'enfant est un être simplement virtuel, disposé à devenir ce qu'on l'aura incité à être. Or faute d'orienter cette curiosité, de la déterminer, en lui rendant attirants certains objets, on l'abandonne à elle-même, on la laisse être la proie de sa propre errance et l'on favorise ainsi l'ignorance des filles qui n'approfondiront jamais rien, pas plus qu'elles ne sauront où réside le vrai bien.

En définitive, les premières impressions, les premières habitudes et les premiers modèles auxquels l'enfant est confronté — et particulièrement les enfants de sexe féminin dont le statut nous occupe ici — contribuent à créer une seconde nature qui s'avérera, elle, déterminante, tandis que la première montre, au contraire, la plus grande indétermination. Les femmes se contenteront ensuite de faire prospérer l'héritage reçu durant cette période de préparation à l'apprentissage de leur futur rôle social. Avant d'entrer à proprement parler dans l'univers artificiel de la culture

22. *DEF*, III, p. 99.

23. *Ibidem*, II, p. 94.

24. *Ibid.*, II, p. 95.

25. « Dans cette oisiveté, une fille s'abandonne à sa paresse [...]. Elle s'accoutume à dormir d'un tiers plus qu'il ne faudrait pour conserver une santé parfaite. Ce long sommeil ne sert qu'à l'amollir, qu'à la rendre plus délicate ». *Ibid.*, II, p. 94.

26. *Ibid.*, VII, p. 134.

27. *Ibid.*, VII, p. 135.

— où il faudra se conformer aux usages et adopter une conduite codifiée —, il y aura eu cette étape qui, tout en étant transitoire, n'en est pas moins décisive. À ce moment-là, l'enfant n'est ni tout à fait un être naturel — il n'en a plus l'indétermination —, ni non plus un être pleinement policé. On comprend qu'il faille donc forger un terme inédit qui désignerait cet être hybride. Or ce terme, qui mettrait fin à toute équivoque, n'existe pas, mais il est suggéré par cette périphrase qui désigne « les femmes à la naissance », et qu'une lecture rapide interprète à faux, confondant cette seconde naissance avec la première. Autrement dit, si les femmes actualisent bien ce que petites filles elles étaient en puissance, elles n'étaient, cependant, assurément pas, au premier jour de leur naissance, susceptibles de devenir cette petite fille-là. Sans vouloir nier l'existence d'une forme de déterminisme psychologique et comportemental²⁸, ce n'est cependant pas du côté de la première nature qu'il faut le trouver. En outre, si tel était le cas, il faudrait se demander comment l'éducation pourrait avoir une quelconque prise sur la nature : car transformer la nature à proprement parler, n'est-ce pas tout simplement agir sur l'ouvrage divin, le retoucher, bref le refaire ? Comment ce projet mériterait-il d'être examiné sérieusement ? Non seulement il apparaîtrait absurde, mais il serait aussi, et surtout, profondément impie et immoral, témoignant de l'arrogance infinie de l'homme. Si l'éducation est possible — du moins jusqu'à un certain point, que Fénelon rappelle très précisément²⁹ —, ce n'est donc que parce que l'enfant présente cette souplesse à la naissance, signe de son indétermination. L'éducation oriente, dispose, mais ne transforme pas.

Le défaut des éducations ordinaires proviendrait d'une double erreur que l'on peut décomposer ainsi : d'une part, elles habituent prématurément les enfants de sexe féminin à adopter les conduites des filles, et ainsi, elles ne leur donnent aucune chance de développer les facultés proprement humaines. D'autre part, elles commettent l'erreur de croire qu'une femme a pour vocation d'être coquette, frivole et fragile : elles se trompent donc également dans la représentation qu'il convient d'avoir du rôle des femmes. C'est finalement parce que toutes les étapes sont confondues (enfant-fille-femme), parce que sont confondus, au fond, la nature et l'artifice, mais aussi parce que l'on confond le fait, l'habitude, avec le droit et le devoir être, que ces éducations, dans tous leurs aspects, apparaissent comme un tissu d'erreurs et d'aberrations. Or des filles sorties de

28. « [...] ce premier âge [...] est celui où se font les impressions les plus profondes, et qui, par conséquent, a un grand rapport à tout le reste de la vie ». *DEF*, III, p. 96.

29. « Dieu seul donne la tendresse et la bonté de cœur : on peut seulement tâcher de l'exciter par des exemples généreux, par des maximes d'honneur et de désintéressement, par le mépris des gens qui s'aiment trop eux-mêmes ». *Ibidem*, V, p. 116.

l'enfance, et plus tard des femmes — qui n'en sont que le prolongement, la version achevée —, il est assurément possible d'attendre autre chose. Elles peuvent et elles doivent parvenir à une tout autre destination ; c'est bien ce que Fénelon entend montrer.

D'UNE RÉFORME DE L'ÉDUCATION DES FEMMES

Si par nature les sexes sont égaux, car tous deux sont fragiles et démunis, l'éducation ne contribue-t-elle pas à faire disparaître cette égalité ? On dira donc que tous les enfants sont égaux entre eux mais, en revanche, que les femmes et les hommes sont, à tout point de vue, inégaux. Cette inégalité que les éducateurs traditionnels avaient cru déceler dans la nature, Fénelon ne la reconduirait-il pas également — à ceci près qu'il l'introduira plus tard selon le programme éducatif établi ? Autrement dit, si la critique que le traité sur *l'Éducation des filles* veut formuler est, certes, sévère, change-t-elle véritablement quelque chose au sort des femmes ? Contribue-t-elle réellement à les libérer en les faisant advenir à la dignité de l'humain, en leur permettant de quitter cette enfance, toute de mollesse et d'instabilité, où elles étaient confinées ? Que promet finalement l'éducation fénelonienne, en dehors de ce sursis qui offre à l'enfant de sexe féminin la possibilité de recevoir, pendant ce laps de temps qui précède l'avènement de la fillette, la même éducation que celle de l'enfant de sexe masculin ?

Commençons par relever ce qui, dans le traité, concerne l'instruction proprement dite. L'instruction, qui seule peut permettre de prendre conscience de la valeur de sa propre existence, d'évaluer les dangers qui la menacent — y compris et surtout par la possibilité qu'elle offre de déceler les ruses employées par ceux qui veulent exercer un pouvoir sur elle —, est-elle vraiment négligée, ou limitée, pour les filles ?

L'importance accordée par Fénelon à l'instruction est soulignée à plusieurs reprises, car c'est du défaut habituel de celle-ci que la plupart des maux proviennent³⁰. Sans instruction, une fille est promise au manque de jugement, à l'incapacité de reconnaître le vrai bien. Il est donc exclu de ne réserver l'instruction qu'aux garçons. En quoi consiste, cependant, cette instruction que Fénelon recommande aux filles, et dont il regrette l'ab-

30. « [...] on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. [...] Pour les filles, dit-on, il ne faut pas qu'elles soient savantes, la curiosité les rend vaines et précieuses », *DEF*, I, p. 91.

« L'ignorance d'une fille est cause qu'elle s'ennuie et qu'elle ne sait à quoi s'occuper innocemment ». *Ibidem*, II, p. 93.

« [...] les filles mal instruites et inappliquées ont une imagination toujours errante. Faute d'aliment solide, leur curiosité se tourne avec ardeur vers les objets vains et dangereux ». *Ibid.*, II, p. 95.

sence ? Préconise-t-il qu'elle soit identique à celle que reçoivent les garçons ? Une première indication est clairement donnée à l'occasion des recommandations didactiques sur la manière d'introduire les notions abstraites, et particulièrement la notion d'âme qui est censée, en s'opposant à celle de corps, témoigner de l'absence de valeur de celui-ci. Le sujet revêt la plus grande importance parce que, en se situant au croisement de la métaphysique et de la religion, il s'inscrit au niveau le plus élevé dans la hiérarchie des connaissances : d'un point de vue théorique, de par son caractère abstrait qui en rend l'accès difficile et exige un effort, et d'un point de vue pratique, parce qu'il sert de fondement à la conduite la plus juste et la plus morale. Agir moralement, c'est, en effet, ne pas se fier au mauvais guide que serait le corps, toujours en quête de plaisirs sensibles. Or sur un sujet aussi grave, Fénelon recommande de tenir les filles à l'écart : « [...] il faut entrer fort sobrement dans ces sortes de discours pour les filles. Je ne les propose ici que pour celles dont la curiosité et le raisonnement vous mèneraient malgré vous à ces questions. Il faut se régler sur l'ouverture de leur esprit, et selon leur besoin »³¹. La justification de l'action morale, son sens et son bien-fondé, sera certes apportée mais par le moyen de l'image et non du concept ; ce qui revient à dire que l'imagination a toujours l'avantage sur la raison dans l'esprit des filles, quand bien même l'éducation à laquelle elles seraient soumises différencierait de celle traditionnellement reçue. Aux garçons seraient réservées les disciplines abstraites, dignes des progrès de leur raison, tandis que les filles resteraient finalement tributaires de l'imagination, même si celle-ci se légalise en se soumettant à un ordre, ce à quoi échoue l'imagination désordonnée du jeune enfant. Ce serait en ce sens-là qu'il faudrait donc comprendre l'assertion selon laquelle : « [...] il faut faire venir l'imagination au secours de l'esprit, pour leur donner des images charmantes des vérités de la religion, que le corps ne peut voir. Il faut leur peindre la gloire céleste telle que saint Jean nous la représente, les larmes de tout œil essuyées, plus de mort, plus de douleur ni de cri »³².

Cependant, l'indignation à l'égard du sort que Fénelon réserve aux filles ne se justifierait qu'à la condition que l'exercice de la raison représentât un bien suprême, ou que la connaissance par concepts constituât une fin absolue. Dans cette perspective, les filles seraient assurément privées d'un bienfait dont jouiraient les garçons, et cette privation leur serait préjudiciable. Or quel jugement prononce Fénelon à l'endroit de la raison ? Est-elle véritablement la reine des facultés ?

Ce sont les lettres spirituelles de Fénelon qui nous indiquent la valeur que celui-ci reconnaît à la raison. Sans pouvoir reproduire ici toutes les

31. *DEF*, VII, p. 131.

32. *Ibidem*, VII, p. 131.

analyses, ou parfois simplement les allusions consacrées à cette question, contentons-nous de relever, dans les lettres contemporaines du traité que nous examinons, les deux points qui contribuent à l'élaboration d'une définition de cette notion. Premièrement l'articulation de la raison — entendue comme réflexion au sens propre, retour de la pensée sur elle-même — et de la vanité³³. Dans l'esprit de Fénelon, l'exercice de la raison est toujours d'abord associé à un repli sur soi-même, qui a pour effet de produire un sentiment d'auto-satisfaction suscité par l'illusion de comprendre ; et c'est enfin le plaisir associé à ce sentiment qui entretient le moi dans une autre illusion, celle de l'auto-suffisance, le conduisant à l'oubli de sa finitude³⁴. La raison est donc, à cause du péché, « obscurcie et corrompue par les passions du corps et par l'orgueil »³⁵. Deuxièmement, la réflexion ne semble jamais devoir s'exercer de façon autonome, car il ne s'agit pas, dans l'idéal que revendique Fénelon, de rechercher le savoir pour lui-même et, par conséquent, de se livrer à l'étude comme si elle était une fin en soi : l'exercice de la raison n'est donc pas, en soi-même, un bienfait. Personne, en ce sens, ne devrait se prétendre savant, comme s'il s'agissait là d'une occupation qui, en tant que telle, méritait d'être recherchée. Il est donc indigne de l'homme, créature de Dieu, et image de la perfection divine, de se livrer à cette forme d'activité gratuite, vaine plutôt que véritablement libre. Il n'y a donc pas lieu de plaindre les filles — préoccupées par les tâches pratiques et utilitaires du foyer — d'en être privées. Au contraire, tous, hommes et femmes, doivent travailler, et nul ne doit revendiquer cette forme de liberté, comme absence totale de contrainte, qui serait figurée par le loisir à l'état pur.

Il faut donc compléter la mise en garde que nous avons rappelée par la remarque qu'on lira plus loin dans le traité : « La science des femmes, comme celle des hommes, doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions ; la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études »³⁶. Certes, il ne saurait être question de renoncer à l'usage général de la raison, mais seulement à cette manière particulière de raisonner appelée par certaines activités. Il n'est pas exclu, au demeurant, que les

33. « Il y a une tentation de raisonnement, qu'il faut craindre comme les autres tentations ». *Œuvres spirituelles, I. Lettres et opuscules spirituels*, VI [désormais cité LOS], « discours sur la dissipation et la tristesse », in *Œuvres*, I, éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1983, p. 579 (la date de rédaction de cette lettre, adressée à Madame de Chevreuse, est probablement antérieure à 1690, v. note J. Le Brun, p. 1424).

34. « Pourquoi, sous prétexte de vigilance, s'opiniâtrer à découvrir ce que Dieu ne veut pas que nous y découvrons pendant cette vie ? », LOS, VI, p. 580.

35. « Sur la raison », *ibid.*, XLVII, p. 764 (opuscule composé avant 1691, v. note J. Le Brun, p. 1467). Également : « [...] depuis le péché elle est par elle-même impuissante », et « [...] cette lumière naturelle est trop corrompue pour nous éclairer jamais [...], si elle n'est auparavant purifiée et redressée par un rayon de grâce permanente », « le faux jour de la raison naturelle ». *Ibid.*

36. DEF, XI, p. 154.

filles, parvenues à un âge plus avancé, puissent se livrer à la lecture variée d'ouvrages « profanes » que Fénelon juge de loin plus profitable que celle de romans³⁷. Affirmer qu'aux hommes reviendrait la philosophie, ou plus généralement la connaissance des humanités, tandis qu'aux femmes suffirait la lecture de pièces plus légères, est étranger à l'esprit de Fénelon qui condamne tout ce qui porte la marque de la futilité, comme étant le signe manifeste de l'oisiveté et du désœuvrement, c'est-à-dire du désordre.

Examinons, à présent, en quoi consiste le contenu de l'instruction que Fénelon réserve à chacun des sexes. Le principe qui sert de guide pour l'établissement d'un programme d'études est l'usage qu'on doit faire de celles-ci, dans la mesure où la connaissance acquise sans motif retombe, en quelque sorte sur le moi, le charge d'un poids supplémentaire, et contribue ainsi à l'augmentation et à l'affermissement de l'orgueil. Rien, en ce sens, ne doit être de trop et cela est vrai pour tout : pour le vêtement, pour le discours, pour les biens qu'il est nécessaire de posséder. Or l'emploi des femmes consiste à gouverner non seulement la maison, le foyer proprement dit, mais tout ce qui s'y rattache et permet son maintien, soit le domaine que représentent les terres. Elles sont responsables également de l'organisation du travail de ceux qui pourvoient à l'entretien des cultures. Et enfin, elles ont à charge l'éducation des enfants. On voit donc que les femmes sont non seulement loin d'être reléguées à l'intérieur — et occupées à des tâches aussi triviales que celles qui consisteraient, comme le voudrait la caricature de la ménagère, à s'assurer que rien ne manque à l'office — mais qu'elles doivent, en outre, posséder des sciences difficiles : l'économie³⁸, par exemple, que Fénelon place au même rang que la politique, et dont il montre qu'elle la conditionne tout entière³⁹. À l'économie s'associent des connaissances juridiques : « Il

37. « Après ces instructions, qui doivent tenir la première place, je crois qu'il n'est pas inutile de laisser aux filles, selon leur loisir et la portée de leurs esprits, la lecture de livres profanes qui n'ont rien de dangereux pour les passions ; c'est même le moyen de les dégoûter des comédies et des romans ». *DEF*, XII, p. 162.

38. Le domaine de l'économie recouvre : la vente du blé, la culture des terres, la connaissance des différentes natures de revenus, la levée des rentes et autres droits seigneuriaux, l'établissement des fermes (v. *DEF*, XI, p. 155).

39. « Ce n'est [...] que par ignorance que l'on méprise cette science de l'économie. Les anciens Grecs et Romains, si habiles et si polis, s'en instruisaient avec un grand soin ; les plus grands esprits d'entre eux en ont fait, sur leurs propres expériences, des livres que nous avons encore, et où ils ont marqué même le dernier détail de l'agriculture. [...] La force et le bonheur d'un État consiste non à avoir beaucoup de provinces mal cultivées, mais à tirer de la terre qu'on possède tout ce qu'il faut pour nourrir aisément un peuple nombreux ». *Ibidem*, XI, p. 155. Également : « Il faut [...] un génie [...] élevé et [...] étendu pour s'instruire de tous les arts qui ont rapport à l'économie, et pour être en état de bien policer toute une famille, qui est une petite république ». *Ibid.*, XI, p. 155. Sur l'importance et la valeur de l'économie, v. F.-X. Cuhe, *Une pensée sociale catholique. Fleury, La Bruyère, Fénelon*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1991, troisième partie, chap. II, p. 287 sq.

serait bon qu'elles sussent quelque chose des principales règles de la justice, par exemple, la différence qu'il y a entre un testament et une donation, ce que c'est qu'un contrat, une substitution, un partage des cohéritiers, les principales règles du droit, ou des coutumes du pays où l'on est, pour rendre ces actes valides »⁴⁰. Pour finir, il est nécessaire qu'elles connaissent tout ce qui permet l'éducation des enfants, connaissance dont on ne saurait nier la valeur — compte tenu de l'importance que Fénelon lui reconnaît lui-même à travers sa propre activité⁴¹. S'agissant des autres disciplines auxquelles les filles sont susceptibles d'être introduites, on trouve en premier lieu l'histoire ancienne et moderne, la poésie, la musique (à condition que l'on retranche les pièces les plus médiocres). L'étude du latin, en revanche, peut faire l'objet d'une dispense⁴². On se souviendra toutefois que l'importance accordée à l'étude de l'histoire moderne — déjà notable dans le *Traité du choix et de la méthode des études* de Fleury, dont Fénelon s'inspire en partie —, qui porte ombrage, en un sens, au privilège de la culture ancienne, relativise quelque peu la portée de la valeur exclusive du latin. Dans la querelle des Anciens et des Modernes, la position de Fénelon apparaîtra également très nuancée ; il serait abusif de prétendre, au nom de l'admiration qu'il voue à certains poètes ou penseurs de l'Antiquité, qu'il prend position en faveur du premier clan.

Ce programme d'enseignement destiné aux filles, bien que doté d'un réel contenu, paraîtra sans doute bien léger aux yeux du lecteur d'aujourd'hui. Et surtout, il croira y trouver la preuve exacte du mépris dans lequel les filles sont tenues. En réalité, cet enseignement équivaut à celui que reçoivent les garçons, et dont on a un aperçu dans le *Traité du choix et de la méthode des études*⁴³, composé par l'abbé Fleury. Ce dernier commence par stigmatiser l'absence d'ordre qui préside au choix des études. Tout se passe comme s'il s'agissait de faire apprendre le plus de choses possibles, sans égard à la finalité et à l'utilité des connaissances. Or il faut, au contraire, ajuster les connaissances aux besoins des individus, et renoncer ainsi à cette accumulation vaine et désordonnée. Ni la philosophie, ni le

40. *DEF*, XII, p. 161.

41. « Quel discernement lui faut-il pour connaître le naturel et le génie de chacun de ses enfants, pour trouver la manière de se conduire avec eux la plus propre à découvrir leur humeur, leur pente, leur talent, à prévenir les passions naissantes, à leur persuader les bonnes maximes, et à guérir leur erreurs ! Quelle prudence doit-elle avoir pour acquérir et conserver sur eux l'autorité, sans perdre l'amitié et la confiance ! ». *Ibidem*, XI, p. 154.

42. « [...] je ne voudrais faire apprendre le latin qu'aux filles d'un jugement ferme et d'une conduite modeste, qui sauraient ne prendre cette étude que pour ce qu'elle vaut, qui renonceraient à la vaine curiosité, qui cacheraient ce qu'elles auraient appris, et qui n'y chercheraient que leur édification ». *Ibid.*, XII, p. 163.

43. Le traité fut publié en 1686. Voir *Opuscules de M. l'abbé Fleury*, éd. L. E. Rondet, Nîmes, 1780-1783, supplément au t. IV.

latin, ni même les humanités n'apparaissent finalement nécessaires, sauf pour ceux qui se destinent à des emplois particuliers⁴⁴. On trouvera chez Coustel⁴⁵, l'un des principaux maîtres des Petites-Écoles de Port-Royal, des analyses similaires. Pour tous ces auteurs, il s'agit de redonner un sens aux études, de réfléchir au bénéfice réel que le chrétien devrait en retirer, compte tenu de la mission et des devoirs qui lui incombent. Dans la mesure où la possession des sciences ne contribue pas, en tant que telle, à la réalisation du souverain bien, les sciences ne doivent jamais représenter une fin en soi. Accéder à la connaissance ne constitue donc nullement un privilège. Mais si c'est dans la vertu⁴⁶ que consiste le souverain bien, alors l'accès n'en est pas interdit aux femmes, car elles sont tout autant capables que les hommes — sinon peut-être davantage, comme nous tâcherons de le montrer plus bas — d'y accéder. « Quand on est chrétien, note Fénelon, de quelque sexe qu'on soit, il n'est pas permis d'être lâche »⁴⁷.

Si, pour les raisons que nous avons indiquées, il ne saurait être question de faire des femmes des savantes, il est exclu, en revanche, de ne pas en faire des êtres libres. Non seulement les femmes ne sont pas soumises à leurs maris — puisque, entre autre, elles administrent seules leurs maisons — mais, en outre, les connaissances qu'elles ont acquises doivent les mettre à l'abri de toute dépendance étrangère, en cas de veuvage⁴⁸ par exemple. Dans la mesure où le mariage n'implique, lui, aucune forme de soumission, mais un stricte partage des tâches et des compétences qui introduit une dépendance strictement réciproque et donc l'annule simultanément. Aussi le destin d'une femme ne la condamne-t-il jamais à la servitude.

En conclusion, il semble difficile d'admettre que l'image de la femme telle qu'elle émerge de la lecture du traité *De l'Éducation des filles* soit le reflet de positions misogynes. Certes les femmes ont des défauts, mais outre que beaucoup de ces défauts proviennent d'une mauvaise éducation⁴⁹, certains rappellent que les femmes sont, comme les hommes qui

44. V. Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, 1686.

45. Voir les *Règles pour l'éducation des enfants...*, 1687.

46. « [le] vrai but de l'éducation [...] est [...] d'inspirer l'amour sincère de la vertu ». *DEF*, XIII, p. 168.

47. *DEF*, VII, p. 137.

48. « Tout cela me semble important pour empêcher les femmes de se passionner sur les affaires, et de s'abandonner aveuglément à certains conseils ennemis de la paix, lorsqu'elles sont veuves, ou maîtresses de leur bien dans un autre état ; elles doivent écouter leurs gens d'affaires, mais non pas se livrer à eux ». *Ibidem*, XII, p. 162.

49. « Nous avons encore à parler du soin qu'il faut prendre pour préserver les filles de plusieurs défauts ordinaires à leur sexe. On les nourrit dans une mollesse et dans une timidité qui les rend incapables d'une conduite ferme et réglée ». *Ibid.*, IX, p. 145.

ont eux aussi les leurs⁵⁰, des créatures, des êtres finis. Au demeurant, il serait plus juste de nommer ces défauts des prédispositions qui peuvent être, selon le contexte, des défauts ou des qualités. Au fond, rien n'est intrinsèquement mauvais dans la créature, même si rien n'est, non plus, intrinsèquement bon. Le péché originel aura contribué à désajuster le rapport de l'homme au monde, à faire que l'issue heureuse de cette rencontre soit incertaine, mais assurément pas toujours mauvaise. Aussi les défauts des femmes deviennent-ils, dans le contexte qui précisément en annule les effets négatifs, des qualités. Au reste, quels sont-ils au terme d'une éducation qui aura tâché d'en gommer les aspects les plus néfastes ? Principalement une tendance à aller aux « extrêmes »⁵¹, signe d'une souplesse⁵² qui, malgré l'affermissement qu'on lui aura imposée, continuera, plus que chez les hommes, à se manifester. Il n'en demeure pas moins que c'est cette même souplesse que Fénelon n'aura de cesse de recommander à ces correspondantes — Madame de Maintenon notamment⁵³ — qu'il entretiendra des conditions nécessaires pour plaire à Dieu.

Les femmes auraient-elles alors davantage de disposition à la réception de la grâce ? Ne porteraient-elles pas, au fond d'elles-mêmes, comme un germe supplémentaire de rédemption ? Cela expliquerait peut-être, d'un point de vue non plus physiologique mais théologique, qu'elles tiennent dans leur mains, par le devoir d'éducation qu'elles doivent remplir, le sort du genre humain⁵⁴. Si celui-ci ne peut être sauvé sans le moyen d'une éducation dont la mission semble surpasser tous les autres moyens susceptibles d'être mis en œuvre — la politique, en effet, est impuissante sans les mœurs —, il faut alors conclure qu'il y a bien une inégalité entre les sexes, et que celle-ci ne se manifeste pas au détriment des femmes mais bien des hommes⁵⁵.

En définitive, la thèse de Fénelon donnerait-elle à voir l'image d'un être diabolique qui, comme l'affirme H. Hillenaar, exprimerait une « hos-

50. « [...] montrez-leur [...] combien le droit lui-même, par la faiblesse de l'esprit des hommes, est plein d'obscurités et de règles douteuses ». *DEF*, XII, p. 161.

51. *Ibidem*, XI, p. 156.

52. Cette extrême souplesse des femmes (qui se décline en faiblesse ou fragilité) proviendrait selon Fleury, avec lequel s'accorde Fénelon, « de la constitution de leur corps, quoique sans doute la mauvaise éducation y fasse plus ». *Traité du choix et de la méthode des études*, éd. Rondet, *op. cit.*

53. V. « de la reconnaissance », IX, in *LOS*, p. 589 et « sur le renoncement à soi-même », XIII, *ibid.*, p. 613.

54. On notera que la bonne éducation ne peut être que l'affaire des femmes, ou des prêtres, mais jamais, à proprement parler, des hommes.

55. « La femme de Fénelon est un être de silence et de retrait [...], elle garde l'ordre. Mère, elle transmet la vie. Éducatrice, elle transmet les valeurs. Ce rôle traditionnel [...] est un rôle grandiose. La mère est plus, en un sens, que le père ». F.-X. Cuhe, *Une pensée sociale catholique*, p. 188.

tilité à l'égard de la femme »⁵⁶, ou encore « une peur de [lui] ressembler »⁵⁷ ? La femme, « de préférence [décrite] de façon négative », par « la plume de Fénelon », qui « s'attarde plus facilement à [en] montrer [la] laideur »⁵⁸, serait-elle vraiment un être mou et lâche ? De même, doit-on considérer que le traité *De l'Éducation des filles* soit un pamphlet contre la « figure de la mère », toujours « peinte en noir », qui conduit au « verdict » selon lequel « la mère est un modèle à éviter »⁵⁹ ? Ou bien faut-il souscrire à la remarque de F.-X. Cuche qui pense que « le mélange de peur et d'attirance qu'exerce la femme [...] explique peut-être certaines oscillations de *l'Éducation des filles* ou la contradiction entre la promotion par Fénelon, dans toute son œuvre, de valeurs ressenties comme féminines [...] et sa haine [...] de tout ce qui est "efféminé" »⁶⁰ ?

Certes, toutes ces analyses méritent de retenir l'attention car, en effet, les portraits de la femme dangereuse, séductrice et meurtrière abondent dans le *Télémaque* mais il s'agit de les interpréter comme des figures factuelles, comme des exemples de ce à quoi conduit nécessairement une éducation bâclée. Livrées à elles-mêmes, les pièces de ce dispositif qu'est l'homme ne peuvent pas ne pas se scléroser, entraînant le dérèglement du dispositif lui-même, et conduisant fatalement au pire. Ces analyses omettent, cependant, de rappeler que ce n'est pas, dans ces portraits ou dans ces remarques acerbes, de la femme en général qu'il est question, mais bien de celle qui est dénaturée, de celle que donnent à voir les faits, et de celle qu'il faut précisément, parce qu'on le doit et parce qu'on le peut, tâcher de redresser.

Par conséquent, en droit, la femme se situe à l'opposé de ce modèle qui n'en est que le portrait défiguré. Le véritable modèle de la femme est, au contraire, donné par le portrait de la « femme forte » du livre des *Proverbes* par lequel s'achève le traité. Or quelle est donc cette femme qui « fait du bien, et jamais de mal », qui « travaille avec des mains pleines de sagesse », et qui « rira dans son dernier jour »⁶¹ ? Est-ce là encore cet être frivole et méprisable ? On voit donc qu'en négligeant cette distinction essentielle, entre le droit et le fait, on court le risque de commettre un lourd contresens à l'égard de la thèse de Fénelon.

En outre, cette explication de type psychologique, d'un Fénelon tiraillé entre une attirance et un rejet vis-à-vis de la femme, qui a pour dessein de rendre raison de la double image de celle-ci, ne serait pas en

56. H. Hillenaar, *Le Secret de Télémaque*, Paris, PUF, 1994, p. 48.

57. *Ibidem*, p. 50.

58. *Ibid.*, p. 48.

59. *Ibid.*, p. 103.

60. F.-X. Cuche, *Une pensée sociale catholique...*, p. 183.

61. *DEF*, XIII, p. 171.

soi illégitime si le texte ne fournissait pas suffisamment d'indications. Il apparaît, au contraire, que la lettre même du texte de Fénelon permet, par certaines remarques explicites, de faire l'économie d'une hypothèse exogène.

Par conséquent, si la femme occupe une place à part au sein du genre humain, cela proviendrait non pas de son caractère exceptionnellement malfaisant mais, au contraire, de cette propension à la sainteté. Aussi n'est-il plus permis de douter que Fénelon, par une toute autre voie que celle empruntée par un Poullain de La Barre, apparaisse comme un penseur féministe à sa façon. Qu'est-ce donc qui pourrait toutefois gêner le lecteur moderne ? N'est-ce pas finalement cette fixité des rôles auxquels hommes et femmes sont assujettis ? Ou encore n'est-ce pas cette absence de réciprocité et d'échange des tâches qui semble être le signe le plus manifeste d'une authentique égalité ? Mais si nous ne parvenons pas, à travers les analyses du traité *De l'Éducation des filles*, à retrouver les marques de cette égalité, la cause doit en être imputée non pas à l'image, à travers laquelle homme et femme apparaissent, mais à cette règle transcendante et surnaturelle qui veut qu'un partage des rôles et des tâches soit absolu. Le mérite de Fénelon est donc d'autant plus grand qu'il parvient, en dépit du caractère intangible de cette règle, à en proposer une interprétation qui sauve, à parts égales, la dignité des deux sexes.